Ouvrant la première CAP de gestion de cette mandature, la présidente de la CAP, Mme DACHARY-MLENECK a déclaré en propos liminaires souhaiter des échanges constructifs avec les organisations syndicales, en un process d'échanges semblable à celui en vigueur « du temps des CAP ». Espérons que cette résolution ne restera pas au stade des bonnes intentions. A sa décharge, le bureau est semble-t-il confronté à un manque d'effectif, bienvenue au club !

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente a souhaité apporter les précisions ci-après :

CAMPAGNE D'ÉVALUATION ET DÉPLOIEMENT D'ESTEVE :

Il ne s'agirait que d'un changement d'outil sans changement des règles d'évaluation. Ce postulat a été rappelé aux directions locales et le cas échéant rappelé à celles ayant contrevenu aux consignes, notamment celles ayant demandé à faire baisser systématiquement les cotations synoptiques. L'exercice ne consiste pas toutefois selon la présidente à reprendre in extenso les évaluations précédentes. Le « copier-coller » n'est plus de mise. Il convient aux évaluateurs de s'appuyer sur ESTEVE pour revenir à une évaluation objective ou en tout cas plus nuancée que les propos dithyrambiques souvent constatés. La nuance est ténue et les collègues ayant connu une forte dégradation de leur évaluation ne manqueront pas de l'apprécier.

A noter qu'ESTEVE est amené à évoluer sur le volet recours afin de tendre vers une procédure entièrement dématérialisée. C'est heureux, leur nombre risquant d'exploser !

Concernant les A et A+ non encadrants, la présidente, bien consciente des inégalités flagrantes de traitement selon les métiers et/ou les évaluateurs a précisé que les items se rapportant au management devaient bien être cotés en se basant notamment sur la capacité à s'organiser, à échanger avec ses pairs. La présidente a indiqué que suivant l'état d'avancement de la procédure, les agents pouvait faire modifier et renseigner le tableau synoptique des compétences managériales.

Pour ceux pour lesquels ce n'est pas possible, la présidente a précisé que les agents s'estimant lésés avait toujours la possibilité de faire un recours.
Encore heureux !

La CGT Finances Publiques n'a pas manqué de dénoncer cette vraie fausse réforme des évaluations qui outre l'impréparation et les dysfonctionnements outil qui caractérisent désormais tout changement à la DGFIP provoque des différences de traitement énormes entre les cadres, dans un contexte de montée en puissance de la promotion et du recrutement sur dossier. De plus, ce changement censé faire revenir les cadres à une cotation médiane est perverti dès son entrée en vigueur, les évaluateurs n'ayant pas reçu ou compris de consignes visant à une certaine forme d'harmonisation.

MOUVEMENTS DE MUTATION À VENIR OU EN COURS :

../.. suite à télécharger

fichiers: Télécharger cr_licenciement_ifip_du_17_04_2023.pdf (72.33 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: Titularisation
CAP A

- -A
- +A

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank